



SARL au capital de 50 000 °C - 443 658 463 RCS Tarbes Carte Professionnelle N° CPI 6501 2016 000 005 955 délivrée le 28/03/2019 par la CCI de Tarbes et des Hautes Pyrénées TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES & FONDS DE COMMERCE 16 Avenue de la Marne – 65 000 TARBES - FRANCE Garantie Financière (110 000C): QBE Insurance (Europe) LIMITED

Cœur Défense - Tour A - 110 esplanade du Général de Gaulle - 92931 LA DEFENSE CEDEX

représentée par l'agent commercial indépendant M. Jean-Michel BETBOY

Tél.: 06.30980670 Inscrit au RCS de Tarbes Siret: 838 680 890 00012

Inscription au registre des Mandats NºAF23822

# MANDAT DE VENTE AVEC EX (

(avec faculté de rétractation)

## Nous soussignés:

- Mme Annie MOROS (1), 8 impasse Despailles - 65420 IBOS (Le POUEY) /tél: 0778782104.

- Mr. Denis MOROS (2), 75 rue Georges Lassalle - 65000 TARBES /tél: 0603054929. - Mr. Pascal MOROS (3), 9 rue Bayard - 64000 PAU /tél: 0680230529.

Agissant conjointement et solidairement en QUALITE DE SEULS PROPRIETAIRES pour le compte de l'indivision...., intervenant aux présentes sous la dénomination « LE MANDANT », vous mandatons par la présente afin de rechercher un acquéreur et faire toutes les démarches en vue de vendre les biens et droits ci-dessous désignés, nous engageant à produire toutes justifications de propriété : (section et Nº de parcelle cadastrale, N° de lot copropriété, et superficie privative (art. 46 de la loi du 10.07.1965) ne sont pas applicables aux caves, garages, emplacements de stationnement ní aux lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 m².)

- Maison sur deux niveaux située 8 impasse Despailles, 65420 IBOS (Le POUEY). Section cadastrale: BC 27 / surface: 606m2.

Dont nous sommes devenus propriétaires par acte chez Maître PUJOL-CAPDEVIELLE

### Séquestre :

La loi solidarité et renouvellement urbains du 13.12.2000 règlemente le versement visé ci-dessous (articles L. 271-1 et L. 271-2 du CCH).

En vue de garantir la bonne exécution des présentes et de leur suite, les fonds ou valeurs qu'il est usage de faire verser par l'acquéreur, seront détenus par le notaire, Maître PUJOL-CAPDEVIELLE, à TARBES

CLAUSE PENALE: En cas de non-respect des obligations énoncées dans ce mandat, en cas de vente à un acquéreur ayant été informé ou présenté, directement ou indirectement, de la vente du bien par le MANDATAIRE, le MANDANT s'engage à verser au MANDATAIRE en vertu des articles 1142 et 1152 du Code Civil, une indemnité compensatrice forfaitaire égale à la rémunération prévue dans ce mandat,

Clause particulière : prix imposé par les clients

Signatures clients:

Prix: Le prix demandé par le mandant, vendeur des biens et droits ci-avant désignés, est sauf accord ultérieur, payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique, tant à l'aide de prêts que de fonds propres de l'acquéreur, de (Chiffres): 199 000€,

(Lettres): cent quatre-vingt-dix-neuf mille Curos.

Dont le Prix net propriétaire(s): 179 500€.

Honoraires: nos honoraires fixés à 10% TTC, calculés sur le prix de vente, (prêts inclus), seront à la charge du vendeur, exigibles et payés comptant par le vendeur le jour où l'opération sera effectivement conclue et constatée dans un acte écrit, signé par les deux parties, conformément à l'article 74 du décret No72-678 du 20 juillet 1972, constatant l'accord du vendeur et de l'acquéreur, quel que soit le mode de financement (fonds propres acquéreur, prêt bancaire, prêt vendeur, rachat de parts, ..).

Les Honoraires d'Agence (TVA incluse) seront de (chiffres): 19.500C, (lettres): dix-neuf mille Games Cinq cent €uros.

Plus-Values et T.V.A.: les parties reconnaissent avoir été informées des dispositions fiscales concernant les plus-values et déclarent agir en toute connaissance de cause. Si la vente est assujettie à la T.V.A., le prix ce dessus stipulé s'entend T.V.A. incluse.

## ABAFIM

Tél.: 05.62.34.54.54 Fax: 05.62.34.66.60 Site web: www.abafim.fr e-mail: contact@abafim.com

Obligations du MANDANT : -Pendant toute la durée du mandat, le MANDANT s'engage à ratifier la vente à tout acquéreur qui lui ser-	présenté par LE MANDATAIRE, en acceptant les conditions, prix et charges précisés par ce
mandat et à libérer les lieux pour le jour de l'acte authentique.  - Le MANDANT s'interdit expressément pendant le cours du présent mandat, de négocier directement ou i mandat, de vendre directement, indirectement, sans le concours du MANDATAIRE, y compris avec un au - Le MANDANT s'engage à diriger vers le MANDATAIRE toutes les demandes qui lui serait adressées of vente), deux ans après l'expiration de ce mandat, à fournir l'assurance écrite immédiatement au MANDA ont pas été présenté par le MANDATAIRE; les noms, prénoms et adresses de l'acquéreur, le notaire chargé of cette notification mettra fin au mandat de vente et évitera au mandataire d'engager la vente avec un autre a	tre intermédiaire, à un acquéreur qui lui aurait été présenté par le MANDATAIRE.  lirectement, et, en cas d'engagement de sa part, ou d'un autre cabinet (compromis, sous-seing, TAIRE, en lui notifiant par lettre recommandée avec accusé de réception, que les biens ne lui d'authentifier la vente, et de l'agence éventuellement intervenue ainsi que le prix de vente final.  Equéreur, et épargnera au MANDANT, les poursuites pouvant être éventuellement exercées par
cet acquéreur et/ou l'agence. Le MANDANT devra obtenir de son acquéreur l'assurance écrite que les biem Le MANDANT s'engage à produire à la première demande du mandataire, toute justification de pu propriétaires, le ou les propriétaires signataires de ce mandat ont l'accord du ou de tous les autres propriéta	s ne lui ont pas été présentés par le MANDATAIRE.  opriété, toutes pièces, actes, certificats nécessaires au dossier. Dans le cas de pluralité de lires et agissent donc, également solidairement, en tant que leur mandataire verbal.
Le MANDANT s'oblige à donner au MANDATAIRE toutes facilités pour faire visiter son bien tous les jour le MANDANT s'engage à faire établir à ses frais et sans détai l'ensemble des constats, états et tout le Dos d'exposition au plomb (clause concernant tous les immeubles bâtis à usage d'habitation construits avant le to on juillet 1997); ☐ état parasitaire; ☐ à l'installation de gaz; ☐ à l'installation électrique; et, obligatoire des accordé au réseau public de collecte des eaux usées), en l'absence desquels il se priverait de la possibilité de aux risques naturels et technologiques dont l'absence est sanctionnée par un droit de l'acquéreur à poursuiv performance énergétique (DPE) dont l'absence peut entraîner une sanction issue du droit commun; ☐ borr - Application de l'art. 46 : loi N°65-557 du 10 juillet 1965 : (vente d'un lot ou d'une fraction de lot, dite loi	sier de Diagnostic Technique obligatoires et notamment : □ les états relatifs au risque 31 janvier 1949); □ à l'armiante (immeubles bâtis dont le permis de construire est antérieur au puis le 01 janvier 2010 : □ au système d'assainissement (pour tout immeuble d'habitation non s'exonérer de la garantie des vices cachés correspondante à l'état manquant; □ l'état relatif re la résolution de la vente ou à demander au juge une diminution du prix; □ le diagnostic de lage. Ce dossier devra être annexé à l'engagement des parties.
autorise le MANDATAIRE à ses frais :  " à faire établir par un homme de l'art, une attestation mentionnant les métrés de la partie privative des bies  " à demander au syndic, en son nom et à ses frais, communication et copie des documents devant être four le diagnostic technique, les diagnostics amiante, plomb, et termites concernant les parties communes et l'e moyen annuel de la quote-part, à la charge du vendeur, le montant du budget prévisionnel correspondant documents que le vendeur copropriétaire n'aurait pas déjà fournis au MANDATAIRE. Ce dossier devra être du MANDANT et les documents y afférents sont la propriété du mandant, et lui seront restitués en fin de mi	rnis à l'acquéreur, notamment le règlement de copropriété, le carnet d'entretien de l'immeuble, état prévus par l'article 721-2 du CCH ainsi que le nombre de lots de la copropriété; le montant aux dépenses courantes du lot, les procédures en cours. Cette autorisation ne concerne que les annexé à l'engagement des parties. Les frais résultant de toutes ces obligations sont à la charge
Durée du Mandot :  Le présent mandat est consenti avec EXCLUSIVITE à compter de ce jour pour une durée de vingt quatre m  à compter de se signature, ce mandat peut être dénoncé à tout moment par chacune des parties, à charge p  lettre recommandée avec demande d'avis de réception (Art. 78 du décret du 20 juillet 1972).	ois (24). Il ne pourra être dénoncé pendant les trois premiers mois. Passé un délai de trois mois sour celle qui entend y mettre fin d'en aviser l'autre partie quinze jours au moins à l'avance par
Potrodirs :  Le MANDANT donne tous pouvoirs au MANDATAIRE, pour mener à bien sa mission, notamment :  Réclamer toutes les pièces utiles auprès de toutes personnes privées ou publiques, notamment le certif  Indiquer, présenter et faire visiter les biens à vendre à toutes personnes. A cet effet, le MANDANT s'ob  Etablir (ou s'adjoindre ou substituer tout professionnel au choix du MANDATAIRE pour l'application  éventuellement assortis d'une demande de prêt, aux clauses et conditions nécessaires à l'accomplissement d  Négocier, s'il y a lieu, avec tout titulaire d'un droit de préemption, le préempteur sera subrogé dans le  sera à la charge du préempteur. Le MANDANT restant libre de refuser si le prix net propriétaire est inf  Faire gratuitement toute publicité sur tous supports à sa convenance : petites annonces, vitrine : afit tous les sites internet de son réseau en fonction des particularités du bien ; conformément à la loi r d'accès et de rectification sur les données le concernant. Publier toute photographie et toute vidéo (mé	tige à assurer au MANDATAIKE le moyen de visiter pendant le cours du présent mandat.  des présentes) au nom du MANDANT, tous actes sous seing privé (compromis en particulier)  es présentes et recueillir la signature de l'acquéreur.  ous les droits et obligations de l'acquéreur : donc, toute rémunération incombant à l'acquéreur  érieur au prix convenu sur le mandat.  iche format A4, fichiers informatiques librement accessibles (internet), également diffuser sur  elative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 06 janvier 1978, le MANDANT a droit
bien.  Apposer un panneau « A vendre » (pour les biens dont le prix sur le mandat est au prix de l'estimation  Communiquer le dossier à tout confrère professionnel de son choix et autoriser la délégation de manda	et « Vendu par », à l'endroit que le MANDATAIRE jugera utile.
<ul> <li>S'adjoindre ou substituer tout professionnel de son choix pour l'accomplissement des présentes</li> <li>Satisfaire, s'il y a lieu à la déclaration d'intention d'alièner, exigée par la loi. En cas d'exercice du droi d'avertir le MANDANT, étant entendu que le MANDANT garde le droit d'accepter ou refuser le prix pro Le bien ne pourra faire l'objet d'une campagne publicitaire qu'à compter de la transmission au MANDA</li> </ul>	posé par le préempteur, si ce prix est inférieur au prix demandé
lot, les procédures en cours, le tout à la charge du MANDANT.  Le MANDANT accepte que le MANDATAIRE récolte et utilise ses données personnelles afin de men données personnelles à des tiers concernés (notaires, diagnostiqueurs, SPANC,) dans le cadre d'une v Art. La36-1 du code de la consommation (modifié par la loi n°2014-344 du 17/03/14 art. 35) : « Le pre courrier électronique dédiés, au plus tôt trois mois et au plus tant un mois avant le terme de la période autou avec une clause de reconduction tacite. Cette information, délivrée dans des termes clairs et compréhensible Lorsque cette information ne lui a pas été adressée conformément aux dispositions du premier alinéa, le cor de reconduction. Les avances effectuées après la dernière date de reconduction ou, s'agissant des contrats à dans ce cas remboursées dans un délai de trente jours à compter de la date de résiliation, déduction faite de dans les conditions prévues ci-dessus, les sommes dues sont productives d'intérêts au taux légal. Les dis certains contrats à des règles particulières en ce qui concerne l'information du consommateur. Les tro d'assainissement. Ils sont applicables aux consommateurs et aux non-professionnels.  Le MANDANT déclare et reconnaît que préalablement à la signature des présentes, il a reconsommation, qu'il a eu le temps nécessaire et suffisant pour en prendre commassance, se re Conformément à l'article Le213-3 du Code de la consommation, le Mandant est informé que, en tant résolution amiable du litige qui pourrait l'opposer au Mandataire. Les modalités de cette médiation sont org Le nom du médiateur dont rélève le Mandataire et auguel peut s'adresser le consommateur est le ouvrement de la diste de le des des de la deste de le deste de rétractation du MANDANT :  Le Mandant à la faculté de renocer au Mandat dans le délai de QUATORZE JOURS à compter de la date de la late de la late de la date de la da	conte. Ces données seront supprimées 24 mois après la fin de la mission.  ofessionnel prestataire de services informe le consommateur par écrit, par lettre nominative ou crisant le rejet de la reconduction, de la possibilité de ne pas reconduire le contrat qu'il a conclu s, mentionne, dans un encadré apparent, la date limite de résiliation.  Isommateur peut mettre gratuitement un terme au contrat, à tout moment à compter de la date durée indéterminée, après la date de transformation du contrat. A défaut de remboursement sommes correspondant, jusqu'à celle-ci, à l'exécution du contrat. A défaut de remboursement positions du présent article s'appliquent sans préjudice de celles qui soumettent légalement is alinéas précédents ne sont pas applicables aux exploitants des services d'eau potable et excu les informations prévues aux articles L111-1, L111-2 et L121-17 du Code de la enseigner et les comprendre.  Eque consommateur, il a le droit de recourir à un médiateur de la consommation en vue de la anisées par les articles L 611-1 et suivants et R 612-1 du Code de la consommation.  Entre de Médiation et règlement Amiable des huissiers de justice ( Médicys, site internet signature des présentes.
ie vanuami a la factule de reinotect au naturata una le decentro de que la completa de la actue de la completa de la actue de la completa de la actue de la completa del la completa de la completa del la completa de la completa del la completa de la completa de la completa de la completa de la completa del	untre déclaration dénuée d'ambiguîté, exprimant sa volonté de se rétracter et l'adressera en DURS, qui commence à courir le jour de la signature des présentes, étant précisé que le jour de : jour à minuit.  Les prestations devant être exécutées par le MANDATAIRE, dans le cadre des présentes, et ion de ce délai de rétractation.
Jouissance: L'entrée en jouissance aura lieu lors de la réalisation de la vente par acte authen de toute location, occupation ou réquisition.  Le MANDATAIRE s'engage à :  - informer le MANDANT sur tous les éléments nouveaux (législatifs, prix, situation économiq réaliser toutes les démarches pour vendre ce bien: diffusions sur ses 8 sites internet (7 - mettre à la disposition du MANDANT un espace dédié sur le site www.abafim.fr avec un acce rendre compte du résultat des visites effectuées et des actions entreprises ainsi que des résultations en rendez-vous physique ou téléphonique tous les mois pour faire le point sur le dére Effectuer une sélection préalable des candidats acquéreurs: cette sélection permettant d'élude informer le MANDANT de l'accomplissement du mandat par tout écrit remis contre récép joignant le cas échéant une copie de la quittance ou du reçu délivré, ce, conformément à l'art.77 - mettre en avant le bien en le différenciant des autres biens: "Exclusivité".  Le MANDANT reconnaît expressément avoir pris connaissance préalablement à la signat conformément aux articles L 111-1 et suivants du Code de la consommation et avoir reçu un se	langues) et sur son réseau.  se en temps récl des actions entreprises par le MANDATAIRE.  ats de ces actions au MANDANT, à une fréquence mensuelle, notamment par email.  roulement de sa mission.  er les curieux et autres personnes non solvables ou mal intentionnées.  rissé ou émargement ou LRAR dans les huit jours de l'opération, en  r du décret N°72-678 du 20 juillet 1972.  ure des présentes, de l'intégralité des services définis au présent mandat,  exemplaire du présent mandat et des conditions au recto.
Lignes:	11/08/2020
Rayés nuls LES MANDANTS (Propriétaire (s)  « Bon pour mandat »	LE MANDATAIRE (Agence)  «Mandat accepté»
(1) Bon foun Tomplet Bon Dour mandat	Bon Dour mandal Mand at accepte
	mos
Formulaire de rétractation : à compléter et retourner pour résiliation de mandat (Code de la consommation articles, L121-23 à L121-26)  Papillon à retourner daté et signé par le (s) mandant(s) par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse figurant en entête au recto du présent document. Conditions : formulaire à expédier au plus tard le quatorzième jour de la signature du présent contrat, ou si ce délai expire un samedi, dimanche ou jour férié ou chômé, le premier jour ouvrable suivant.	
Je soussigné(e), déclare annuler le mandat de vente ci après : N° de mandat :	Signature(s) du (des) mandant(s):
Nature du bien : Date de signature du mandat de vente : Nom et prénom du (des) mandant(s) :	
Adresse du client :	Date :